

**CRÉDIT D'IMPÔT EN FAVEUR DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT AU TITRE DES AVANCES REMBOURSABLES NE PORTANT  
PAS INTÉRÊT POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX D'AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE**  
*(Article 244 quater U du code général des impôts)*

Au titre de l'année .....<sup>1</sup>

Exercice du                      au

Dénomination de l'entreprise	
Adresse	
N° SIREN	

SOCIÉTÉ BÉNÉFICIAIRE DU RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS\*

Dénomination de la société mère		N° SIREN	
Adresse			

**I - MONTANT DU CRÉDIT D'IMPÔT DISPONIBLE**

Crédit d'impôt de l'entreprise imputable ou à reverser ( <i>dans cette hypothèse mentionner le montant précédé du signe "-"</i> )	1	
Quote-part du crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou assimilées imputable ou à reverser ( <i>dans cette hypothèse mentionner le montant précédé du signe "-"</i> ) <i>reporter le montant indiqué ligne 4</i>	2	
<b>Montant total du crédit d'impôt imputable ou à reverser (lignes 1 + 2)</b>	3	

**II - PARTICIPATION DE L'ENTREPRISE DÉCLARANTE DANS DES SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS**

Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt
<b>Montant total du crédit d'impôt dégagé</b>		4

\* Cocher la case.

<sup>1</sup> Préciser l'année concernée.

